



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.163

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
des Stages de danse « Marie COURCHINOX » des 27-28 et 29 avril 2011
(Evénement Mickaël JACKSON)***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer les tarifs des Stages de danse « Marie COURCHINOX » des 27-28 et 29 avril 2011 (Evénement Mickaël JACKSON), comme suit :

- 40 €pour les mineurs
- 80 €pour les adultes
- 20 €pour les mineurs adhérents des écoles de danse du pays royannais
- 40 €pour les adultes adhérents des écoles de danse du pays royannais

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7066– Fonction 4210 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 avril 2011

Fait à ROYAN, le 21 avril 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD